

# \*\*\* CONTRAT DE LOCATION \*\*\*

## APPARTEMENT 1 chambre - 40 m<sup>2</sup> avec 2 balcons de 7 m<sup>2</sup>

NOM : .....  
PRENOM : .....  
DATE DE NAISSANCE : .....  
ADRESSE : .....  
.....  
CODE POSTAL : .....  
VILLE : .....  
PAYS : .....  
TEL. Fixe : ..... PORT. : .....  
E-MAIL / FAX : .....  
VEHICULE MARQUE\* : .....  
COULEUR : ..... NUMERO : .....

### Personnes accompagnantes\*\*

NOM**	PRENOM**	DATE DE NAISSANCE

\* Parking privé

\*\* Forfaits AQUACLUB (selon conditions Pierre&Vacances, encore indéfinies pour 2017)

Date arrivée : ..... (Horaires approximatifs : .....)    Date départ : ..... (Horaires approximatifs : .....)

Cochez l'option

- Week-end 2 nuits .....  
 Week-end 3 nuits (samedi-dimanche-lundi) ou (vendredi-samedi-dimanche) .....  
 Week-end 4 nuits (lundi-mardi-mercredi-jeudi) .....  
 1 semaine 7 nuits .....  
 1 nuit .....  
 Forfait nettoyage fin de séjour (optionnel) .....

Cochez l'option

A	B	C
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

total

X \_\_\_ = \_\_\_  
X \_\_\_ = \_\_\_  
X \_\_\_ = \_\_\_  
X \_\_\_ = \_\_\_  
X \_\_\_ = \_\_\_  
50 € X 1 = \_\_\_

Heure d'arrivée : de 15 h à 18 h ; Heure de départ : au plus tard 11 h.

Toute arrivée après 18 h devra être justifiée et sera facturée 15 €. Heure d'arrivée maximale 21 h.

**ATTENTION : ANIMAUX INTERDITS DANS LA LOCATION**

**TOTAL =** \_\_\_\_\_

( Taxe de séjour incluse )

\*A: **Période Haute Saison**    \*B : **Période Moyenne Saison**    \*C : **Période Basse Saison**

Périodes de location :

**Période Haute Saison : 100€/nuit (du 1er juillet au 31 août).**  
**Période Moyenne Saison : 90€/nuit (du 1er avril au 30 juin et du 1er au 30 septembre).**  
**Période Basse Saison : 80€/nuit (du 1er octobre au 31 mars).**

En cas de problème pour remplir ce formulaire veuillez nous contacter par téléphone au 06 87 29 45 51

ARRHES A VERSER DE 30 % DU MONTANT TOTAL DE VOTRE SEJOUR = .....  
+ Caution de 300 euros pour la location de l'appartement \_\_\_\_\_

TOTAL A REGLER A LA RESERVATION = .....  
Par chèque bancaire à l'ordre de **M. NICOLAS COMTE** au 5 impasse des prairies - 62180 Tigny-Noyelle  
Par virement **PAYPAL**

Je, soussigné(e) ..... déclare avoir pris connaissance des conditions de vente, et déclare les accepter.  
Je m'engage à **régler le solde** de mon séjour à **l'arrivée** pour le nombre de jours réservés dans mon contrat.  
Un départ anticipé ne pouvant donner lieu à un remboursement.  
(Mode de règlement accepté : Chèque Bancaire, Chèque Postal, CB, Chèques Vacances, Espèces).

LE CLIENT : Veuillez porter la mention << lu et approuvé, bon pour accord >>.

Date :

Signature :

CADRE RESERVE AU LOUEUR :

**Accepte la réservation**

**Refuse la réservation**

Signature du responsable de la réservation :

## \*\*\* CONDITIONS DE LOCATION \*\*\*

### 1 – Désignation

La location est prévue pour 4 personnes maximum et porte sur un meublé de tourisme situé dans l'Eco-Village de Belle Dune, Promenade du Marquenterre 80120 FORT MAHON PLAGE.

Description de la location :

Appartement tout équipé type T2 4 personnes, 2 balcons avec vue sur lac..

1 chambre avec 1 lit 2 personnes (Largeur : 140cm). Séjour : 2 banquettes-lits d'1 personne (largeur : 90cm). 1 salle de bain. 1 WC.

Séjour avec coin cuisine, frigo, lave vaisselle, mini four, four micro onde, plaque induction, télévision, cafetière.

Balcon avec vue sur le lac. Salon de jardin. 1er étage (ascenseur).

Le prix de la location inclus les pass d'entrée à l'Aquaclub. L'entrée à l'Aquaclub est également gratuite pour les jeunes enfants (< 1 m). Ces pass ne sont pas nominatifs et sont à remettre lors de l'état des lieux de sortie.

Les animaux ne sont pas admis.

Option linge : Draps NON Fournis

Les draps et serviettes de toilette sont fournis en option. Si celle-ci n'a pas été choisie, prévoir pour lit de 140 dans la chambre, et pour les lits en 90 dans le séjour.

### 2 – Durée

Les locations commencent le premier jour vers 15 heures et se terminent vers 11 heures le dernier jour. Sur simple demande la veille, ces horaires peuvent être aménagés à votre convenance selon l'occupation de la location juste avant ou juste après votre séjour.

### 3 – Loyer

Le montant total de la location est détaillé lors de la réservation et dans le mail de confirmation.

L'acompte est considéré comme dédit à valoir sur le prix de la location. Le solde sera versé à l'entrée des lieux. Si le locataire ne règle pas le solde à son arrivée, le propriétaire disposera à nouveau des locaux sans avoir à rembourser le montant des arrhes versées.

### 4 – Dépôt de garantie (caution)

Un dépôt de garantie sera demandé le jour de la prise de la possession des lieux d'un montant de 300 euros. Il sera restitué le jour du départ ou au plus tard dans les 10 jours. Le dépôt de garantie ne doit pas être considéré par le locataire comme une participation au paiement du loyer. Il sert en cas de dégradations commises par le locataire. Si le montant des pertes excède le montant de ce dépôt, le locataire s'engage à régler le préjudice après l'inventaire de sortie. Le propriétaire s'engage à justifier du montant nécessaire à la remise en état du logement. En cas de non-règlement amiable, c'est le tribunal d'instance du lieu de situation de la location qui est compétent.

### 5 – Ménage

En fin de location, l'appartement doit être rendu propre, notamment le coin cuisine nettoyé et poubelles vidées. Le cas échéant, le linge de lit sera déposé sur chaque lit. Les serviettes de toilettes seront déposées dans la baignoire.

Le ménage de fin de séjour inclus dans le tarif est un nettoyage complémentaire « de finition » pour les résidents suivants. Tous les abus ou détériorations seront retenus sur le dépôt de garantie.

### 6 – Etat des lieux et inventaire

Un état des lieux et un inventaire seront établis contradictoirement à l'arrivée et à la sortie du locataire.

**7 – Les frais de séjour** (parking, accueil, eau, électricité, activités et animations du village, option linge) sont calculés sur le nombre de personnes, la durée et les options retenues.

**8 – La taxe de séjour** correspond au montant forfaitaire décrété par le Syndicat Mixte Côte Picarde et payé pour l'année. Ce montant est le résultat du calcul au prorata du nombre de séjours annuels.

### 9 – Assurance annulation

Vous pouvez souscrire à une assurance annulation sur le site amivac.com, et ce dans un délai maximum de 7 jours à compter de la signature du présent contrat. Si vous souscrivez à l'assurance annulation, elle couvrira également votre responsabilité civile en cas de détérioration involontaire.

### 10 – Conditions générales

Le locataire s'engage à ne pas amener des personnes supplémentaires sans l'autorisation du bailleur, à ne pas sous louer le logement, à user paisiblement des lieux, à s'assurer contre les risques locatifs.

Assurances : Le locataire doit vérifier dans son contrat « multirisque habitation » s'il bénéficie de l'assurance « villégiature ». Dans le cas contraire, il doit demander à son assureur l'étendue de cette garantie.

Propriétaire : **M. COMTE Nicolas demeurant à 5 impasse des prairies – 62 180 Tigny-Noyelle**

**N° de téléphone : 06 87 29 45 51, mail : nicoc2008@hotmail.fr**